



Département : Techniques de Management

Classe : Finance- Comptabilité

Cours : Politique financière

Thème : Le budget de trésorerie

L'objectif de ce chapitre est de traiter les points suivants :

- Etablir les prévisions de trésorerie;
- Equilibrer la trésorerie;
- contrôler les prévisions et les réalisations de trésorerie;
- Etablir un compte de produits et de charges ; et un bilan prévisionnels.

I- PRINCIPES GENERAUX :

1- objectifs de la gestion de trésorerie :

La gestion de trésorerie a pour but premier de prévenir la cessation des paiements. Elle a aussi pour but d'assurer à l'entreprise l'utilisation optimale des excédents de trésorerie ou la recherche de moyens de financement à court terme au moindre coût.

2- le trésorier dans l'entreprise :

Il faut distinguer entre les grandes entreprises et les petites entreprises.

3- l'horizon des prévisions de trésorerie

Les prévisions sont réalisées :

- A un an avec un découpage mensuel;
- A 3 ou 4 mois avec un découpage hebdomadaire;
- Au jour le jour, dans un souci de gestion à très court terme.

4 - la procédure budgétaire

L'entreprise met en place une procédure budgétaire dans laquelle s'insère le budget de trésorerie. Les prévisions de trésorerie sont issues des différents budgets. Elles peuvent être suivies de l'établissement et la confection d'un compte des produits et charges (CPC) et d'un bilan prévisionnels.

5- la démarche retenue :

La gestion de la trésorerie suppose une démarche en deux temps:

- L'élaboration du budget de trésorerie: document récapitulatif des encaissements et des décaissements de l'entreprise sur une période donnée.
- L'élaboration du Plan de trésorerie: issu du précédent et intégrant les moyens de financement à court terme retenus ainsi que leurs coûts (frais financiers), ou dégagant les placements envisageables par l'entreprise.

L'objectif est de parvenir à une trésorerie ZERO où il n'y aurait ni excédents inemployés ni découverts coûteux en agios.

II- LE BUDGET DE TRESORERIE :

1- définition :

Le budget trésorerie est un document de synthèse des flux monétaires encaissés et décaissés au cours d'une période donnée.

Son élaboration demande la préparation d'un budget des recettes ou encaissements et d'un budget des dépenses ou décaissements.

2- éléments du budget de trésorerie :

Il s'agit d'un état périodique (le plus souvent) mensuel qui reprend toutes les dépenses et toutes les recettes d'une entreprise. Son point de départ est la trésorerie initiale (trésorerie de démarrage).

On en distingue les dépenses (décaissements ou sorties) et les recettes (encaissements au entrées).

NB: Les opérations enregistrées dans le budget de trésorerie sont inscrites à la date de leur réalisation effective.

3- les dépenses (décaissements ou sorties) :

On distingue les dépenses d'exploitation et les dépenses hors exploitation

a- Les dépenses d'exploitation

- Achats: c'est le montant dû aux fournisseurs à la date de règlement par opposition à l'achat à la date de livraison.
Il s'agit de les enregistrer (TTC) par opposition à leur enregistrement dans le CPC (HT) car les Fournisseurs sont toujours réglés (TTC).
Généralement, on établit un budget des achats.
- frais de sous traitante (TTC): payés au donneur d'ordre.
- Frais de personnel: on fait référence aux salaires ainsi que les charges sociales et annexes.

En général, dans un budget de trésorerie, on distingue entre:

- les salaires,
- les charges sociales et les cotisations à la CNSS.
En effet; les salaires étant souvent mensuels alors que les autres charges sont mensuelles ou trimestrielles.
- T.V.A à payer: c'est en fait un dû qu'a une entreprise à l'égard de l'Etat. Elle obéit au principe de décalage d'un mois.

$$\text{T.V.A due (m)} = \text{TVA facturée (m)} - \text{TVA récupérable sur biens et services (m)} - \text{TVA récupérable sur immobilisations (m)}$$

En règle générale, on établit un budget de TVA. Son établissement doit tenir compte du crédit de TVA du mois précédent et du mode de déclaration (mensuelle ou trimestrielle)

- Autre dépenses d'exploitation: autres charges externes

b- Les dépenses hors exploitation:

- dividendes: à la date de leur paiement effectif:
- impôt sur les sociétés pour les personnes morales: on distingue.
 - La cotisations minimale.
 - Les acomptes provisionnels
 - Ce qui est payé au titre de la régularisation annuelle.
- remboursement d'emprunt.
- autres dépenses hors exploitation (dépenses d'investissement, prises de participation....)

4- Les recettes (encaissements ou entrées):

Toujours, faut-il distinguer entre les recettes d'exploitation et les recettes hors exploitation.

a- Les recettes d'exploitation:

Les recettes d'exploitation sont constituées principalement des :

- ventes: (T.T.C):
- Ventes aux entreprises privées;
- Ventes aux entreprises publiques;
- Ventes à l'export (H.T.)

C'est la principale rubrique des encaissements. Il s'agit des montants à encaisser auprès des clients à la date de règlement effectif.

b- Les recettes hors exploitation:

Plusieurs éléments constituent des recettes hors-exploitation, notamment :

- les nouveaux emprunts: on fait référence aux emprunts à LMT. L'élaboration du budget de trésorerie se fait généralement avant recours au crédit à court terme.
- l'augmentation du capital sous forme de nouveaux apports.
- l'alimentation du compte courant des associés.
- les cessions d'immobilisations: on parle généralement de cession d'éléments d'actif.
- les encaissements d'actif: tous les recouvrements des créances à terme.

III- STRUCTURE D'UN BUDGET DE TRESORERIE:

Il n'existe pas de modèle universel à suivre pour l'établissement d'un budget de trésorerie. Cependant, on peut proposer un état particulier pour synthétiser les dépenses et les recettes d'une entreprise qui constitue son budget de trésorerie.

Budget de trésorerie annuel d'une entreprise (12 mois) :

Rubrique	Total	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Dépenses :													
Achats :													
TVA à décaisser :													
Autres :													
Total des dépenses													
Recettes :													
Ventes:													
Autres :													
Total des recettes													
Soldes mensuels													
Soldes Cumulés (+T₀)*													
T ₀ : trésorerie initiale													

*soldes fin de mois tenant compte de la trésorerie initiale

Remarque:

La synthèse est faite dans le budget de trésorerie qui relate les excédents ou les insuffisances de trésorerie à la fin de chaque période.

IV-LE PLAN DE TRESERORIE:

Le budget de trésorerie fait l'objet d'un ajustement. Il devient alors le plan de trésorerie. Il s'agit de résorber les insuffisances de trésorerie et le placement des excédents de trésorerie.

1- La résorption des insuffisances de trésorerie:

Les insuffisances de trésorerie conduisent l'entreprise à chercher des moyens de financement à court terme. Elle aura des agios à payer qui modifieront eux-mêmes la situation de trésorerie.

Les moyens les plus fréquemment utilisés sont:

- l'escompte des effets de commerce;
- le découvert bancaire.

2 - le placement des excédents de trésorerie :

Les excédents de trésorerie sont gérés par le trésorier qui doit rechercher les placements les plus intéressants et présentant le moins de risques. Les produits financiers dégagés sont intégrés dans le plan de trésorerie.

3- le contrôle de la trésorerie:

- Comparaison des prévisions et des réalisations et analyse des écarts.
- Mise à jour des prévisions.

Le contrôle doit porter également sur les agios perçus par les banques.